

LE CANADA ET L'ARCTIQUE

Le Canada explore et met en valeur depuis longtemps ses territoires nordiques, qui couvrent 3,9 millions de kilomètres carrés (1,5 million de milles carrés) et s'étendent jusqu'à moins de 800 kilomètres (500 milles) du pôle Nord. Sa gestion du Nord impose au Canada des obligations toutes particulières envers l'environnement et les habitants de l'Arctique.

En 1986, en réponse au Rapport parlementaire Simard-Hockin, le gouvernement canadien a exposé les grandes lignes d'une politique étrangère pour le Nord, composée de quatre volets principaux: modernisation des systèmes de défense du Nord, affirmation de la souveraineté canadienne, promotion d'une collaboration circumpolaire accrue et planification de l'utilisation commerciale du passage du Nord-Ouest, y compris la préservation de l'environnement et la protection des intérêts des habitants.

Puisque les États-Unis sont le voisin le plus proche du Canada dans l'Arctique, il est inévitable que leurs intérêts toucheront le Canada, et vice versa. Malgré leurs divergences d'opinion sur certaines questions, le Canada et les États-Unis ont pu conclure des accords réciproquement avantageux. Ce processus se poursuit.

Sécurité

Le Canada a pris récemment un certain nombre de mesures de sécurité dans l'Arctique, dont beaucoup en collaboration avec les États-Unis. Ces mesures lui permettront d'apporter une contribution plus importante à la réalisation des objectifs mutuels de défense des deux pays.

Un réseau radar amélioré, le Système d'alerte du Nord, est en cours d'aménagement, ainsi que des pistes d'atterrissage et des bases avancées; on prévoit l'installation de systèmes fixes de détection sous-marine; enfin, le Canada se dotera d'une flotte de 10 à 12 sous-marins à propulsion nucléaire (SSN) qui, bien qu'ils doivent surtout servir dans l'Atlantique et le Pacifique, pourront contribuer à la sécurité et à la maîtrise de l'Arctique puisqu'ils peuvent naviguer sous les glaces.

En octobre 1987, l'Union soviétique a évoqué la possibilité de faire de l'Arctique une zone exempte d'armes nucléaires et de restreindre l'activité navale dans certains secteurs de l'océan Arctique. Le Canada n'appuie pas ces propositions.